

## COMMUNE DE GUENVILLER

Guenviller, le 5 décembre 2023

### CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 23 novembre 2023 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le mardi 28 novembre 2023 à 19 heures.

### **ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

**Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 19 octobre 2023

**Point n° 1** – TRAVAUX FORESTIERS

**Point n° 2** – ELABORATION DES CARTOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES  
RENOUVELABLES

**Point n° 3** – MOTION SUR LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE  
LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

**Point n° 4** – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PAC ECOLE

**Point n° 5** – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DE HOMBOURG

**Point n° 6** – INFORMATION AFFAIRE « LES JARDINS DE GUENVILLER »

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023 à 19 heures

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

**Etaient présents**: Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, William CANADA, Patrick MIESZKALSKI, Christian FORTHOFER, Sabrina MULLER, Sandrine LEFEBVRE

**Etaient absents excusés** : Thomas BETTING qui a donné procuration de vote à André DUPPRE, Alain KLEINHENTZ qui a donné procuration de vote à Christian FORTHOFER, Catherine HOMBACH qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL, Yves BROQUARD qui a donné procuration de vote à Sabrina MULLER, Roland FRIDERICH qui a donné procuration de vote à Raymond TRUNKWALD, Betty BROQUARD, Mathieu MUHR

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

## **Point n°7 – COLLEGE HOLDERITH – SUBVENTION CISACS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire demande le huis-clos pour le point n°6.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le huis-clos pour ce point n°6.

## **Point n° 0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 19 OCTOBRE 2023**

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2023, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Point n° 1 – TRAVAUX FORESTIERS**

M. Pierre-Jean Tritz, garde forestier, présente les travaux sylvicoles proposés pour l'année à venir : élagage du peuplement de feuillus sur la parcelle 1b, dégagement de feuillus sur la parcelle 8a, ouverture des cloisonnements en parcelle 10b, 7a et 8a, matérialisation des cloisonnements parcelle 7a et 8a, maintenance des cloisonnements sylvicoles parcelle 10a. Le devis total s'élève à 7 310 € HT.

Les priorités sont à donner à la maintenance, à la matérialisation et à l'ouverture des cloisonnements d'exploitation.

Les parcelles à exploiter sont les suivantes : 1a, 6, 13. Des travaux de sécurisation sont à mener pour l'abattage à destination de bois de chauffage essentiellement, de bois d'œuvre et d'industrie pour partie. Le devis d'exploitation s'élève au total à 10 929,50 €. Les recettes minimales attendues sont estimées à 13 296€, ce qui représente un delta de 2 366,50 € à charge de la commune.

M. le Maire remercie M. Tritz pour sa présentation. Les travaux feront l'objet d'une réflexion et d'une décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **Point n° 2 – ELABORATION DES CARTOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES**

M. le Maire procède à lecture du projet de l'Etat concernant l'implantation de zones dédiées aux énergies renouvelables. M. le Maire appelle à la vigilance et souhaite surseoir à cette demande de cartographies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de M. le Maire et de ne pas répondre à cette demande d'élaboration des cartographies.

## **Point n° 3 – MOTION SUR LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

M. le Maire procède à la lecture de la motion rédigée par le SCoT Val de Rosselle - Schéma de Cohérence Territoriale - à l'attention de M. le Président de Région. La Moselle-Est ne dispose d'aucun représentant à quelque échelon que ce soit pour cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et ce malgré les enjeux du territoire dans ce domaine de l'artificialisation des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, autorise M. le Maire à envoyer cette motion à M. le Président de Région.






## **Point n° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PAC ECOLE**

Le chauffage actuel de l'école est assuré par une chaudière fuel. Dans le cadre d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies moins polluantes, M. le Maire propose de la remplacer par une pompe à chaleur. Les nouvelles technologies de pompes à chaleur permettent d'assurer un chauffage correct malgré la présence de radiateurs. Le montant total des travaux s'élèverait à 43 815€ HT. Ces travaux sont éligibles aux aides de l'état dans le cadre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il propose d'effectuer une demande de subvention auprès des services de l'état pour ce projet et présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

Financement	Pourcentage	Montant HT
DETR	40%	17 526
Commune (autofinancement)	60%	26 289
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>43 815</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,



-  Approuve le projet présenté et son plan de financement
-  Sollicite auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux
-  S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
-  Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024
-  Autorise M. le Maire à procéder aux travaux

#### **Point n° 5 – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DE HOMBOURG**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'enfouissement et de réfection des trottoirs avaient été prévu dans la rue de Hombourg. Une grande partie était inscrite déjà au budget primitif de cette année. Une première estimation des travaux s'élevait à 500 000 € HT.

Il convient de choisir un maître d'œuvre. M. le Maire présente les propositions du cabinet Guelle et Fuchs et du cabinet MK Etudes.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-  Décide de retenir le bureau d'étude MK Etudes pour un taux de rémunération de 4,7%,
-  Autorise M. le Maire à signer le marché avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

#### **Point n° 6 – INFORMATION AFFAIRE « LES JARDINS DE GUENVILLER »**

M. le Maire rappelle que le Président du Tribunal Administratif l'enjoint de réviser sa décision concernant le permis de construire déposé par « Les jardins de Guenviller ».

Il procède également à la lecture du courrier du Défenseur des Droits de la République sollicité par « Les Jardins de Guenviller » ainsi que le courrier de mise en demeure envoyé par Mme Waltz Marie-Laure elle-même

M. le Maire annonce avoir fait appel de cette décision à la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Nancy et transmis une demande de sursis à exécution de la décision du tribunal administratif.

#### **Point n°7 – COLLEGE HOLDERITH – SUBVENTION CISACS**

Durant l'année scolaire 2009/2010, une Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives du Collège Holderith a été créée.

Le fonctionnement de la CISACS prévoit que chaque municipalité verse directement au collège une subvention au titre du financement des projets de voyages et/ou sorties scolaires et d'actions éducatives, culturelles et sportives élaborés par les enseignants de l'établissement à destination des élèves.

Cette aide est proportionnelle au nombre de ressortissants de chaque ville scolarisés dans l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser une participation aux projets d'actions éducatives et sorties pédagogiques du Collège Holderith de 19,38 € par enfant soit 387,60 € pour l'année scolaire en cours.

**INFORMATIONS :**

- Courrier du Président de la CCFM sur l'occupation illicite de terrains par la communauté des gens du voyage
- Balade thermique : sensibilisation par l'ADIL
- 
- Organisation du marché de Noël dimanche 17 décembre

**L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h23.**

**Affiché le 5 décembre 2023.**